



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction générale  
de l'offre de soins**

## **Guide PASS : Introduction et enjeux**

**Bureau référent : R4 - Prise en charge post aigües, pathologies chroniques et santé mentale**

### **Rappel des enjeux**

Le guide à destination des professionnels des permanences d'accès aux soins de santé a été réalisé par les coordonnateurs régionaux.

Il complète l'instruction N° DGOS/R4/2022/101 du 12 avril 2022 relative au cahier des charges des permanences d'accès aux soins de santé hospitalières (PASS) et la fiche dotation PASS qui précise le périmètre budgétaire et financier.

Il est constitué de différentes fiches dont le contenu pourra être utilement mis à jour le cas échéant ou encore complété par de nouvelles fiches au fil de l'eau selon les besoins des équipes.

### **Instruction du 12 avril 2022 relative au cahier des charges des PASS hospitalières**

Ce guide complète l'instruction N° DGOS/R4/2022/101 du 12 avril 2022 relative au cahier des charges des permanences d'accès aux soins de santé hospitalières (PASS).

Pour mémoire, un groupe de travail national avec les acteurs, les coordonnateurs régionaux des PASS et les agences régionales de santé (ARS) a été mis en place dès 2018 pour actualiser le cahier des charges des PASS hospitalières datant de 2013. L'objectif était de mieux prendre en compte les nouveaux défis auxquels elles font face, notamment le développement de nouvelles formes de précarité, la prise en charge des personnes migrantes nécessitant un accompagnement spécifique au vu des évolutions réglementaires ou la mise en œuvre de l'activité mobile de certaines PASS, dont le développement a été favorisé sur les territoires dans l'objectif « d'aller-vers » les publics les plus éloignés du système de santé.

Le second objectif du groupe de travail visait à mieux objectiver l'allocation des ressources de la dotation de la mission d'intérêt général (MIG) historique relative au financement des PASS, pour permettre de fonder la répartition des crédits entre les régions sur des critères objectifs. Ce nouveau modèle de financement a été mis en place en 2021.

Sous présentant sous la forme de fiches pratiques à destination des équipes PASS, ce guide a vocation à les accompagner lors de leur prise de poste et/ou au quotidien, dans leurs pratiques professionnelles.

## Mission de service public et autres références

La prise en charge des patients précaires est une mission sociale dévolue à l'hôpital public dans le cadre de ses obligations réglementaires. Aussi, des procédures visant l'accueil, le repérage, l'accompagnement socio administratif de ces patients doit être organisé dans l'ensemble des établissements de santé publics. Elles doivent encadrer le parcours administratif de ces patients en situation de précarité (patients sans couverture sociale et/ou sans complémentaire santé).

Ce guide s'inscrit également dans les préconisations du Code la Santé publique - article L. 6112-6 qui précise que « *Dans le cadre des programmes régionaux pour l'accès à la prévention et aux soins prévus à l'article L. 1411-11, les établissements publics de santé et les établissements de santé privés participant au service public hospitalier mettent en place des permanences d'accès aux soins de santé, qui comprennent notamment des permanences d'orthogénie, adaptées aux personnes en situation de précarité, visant à faciliter leur accès au système de santé, et à les accompagner dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits. Ils concluent avec l'Etat des conventions prévoyant, en cas de nécessité, la prise en charge des consultations externes, des actes diagnostiques et thérapeutiques ainsi que des traitements qui sont délivrés gratuitement à ces personnes* ».